

Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Enfants ?

C'est une assemblée d'enfants, élus par leurs camarades.

« Son but est de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. » (Charte de l'association nationale des Conseils Municipaux des Enfants. Anacej).

L'existence des Conseils Municipaux des Enfants se fonde sur 3 textes :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)
- La charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- La loi Egalité Citoyenneté

Mais aussi à deux courants : la démocratie participative et l'éducation populaire

Quels sont ses objectifs ?

- Faire entendre la voix des enfants auprès des élus du Conseil Municipal des Adultes
- Donner leur avis sur des projets ou des actions qui concernent leur ville et leur avenir
- Proposer et réaliser des projets
- Participer à la vie de la commune et découvrir le fonctionnement de la démocratie

« Chaque enfant a le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation »

(extrait de la CIDE)

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant ne reconnaît pas seulement l'enfant comme un bénéficiaire de services mais aussi comme un acteur à part entière.

Faire participer les enfants et les adolescents revient à les considérer comme des sujets de droit et des citoyens

Le Conseil Municipal des Enfants est animé par 3 conseillères municipales :

Catherine Boulard (déléguée au CME)

Karine Pupecki

Leslie Garby

Notre rôle est d'aider les jeunes à mener des projets en instaurant une dynamique de groupe dès le départ.

En tant qu'animatrices du CME, nous accompagnons les jeunes conseillers dans la mise en œuvre et l'aboutissement de leurs projets, en leur permettant de s'exprimer et de dialoguer avec les acteurs institutionnels et associatifs de la collectivité ou d'ailleurs. Nous ne décidons pas à leur place.

Catherine Boulard

